



**vivea** Fonds pour
la Formation
des Entrepreneurs
du **Vivant**

**votre investissement
formation**

Venez avec vos questions, repartez avec des solutions

Les formations sont de



➔ S'installer ?

En finalisant votre **projet d'installation**.
En complétant votre formation initiale...



➔ Comprendre les évolutions ?

En partant à la découverte de nouveaux marchés.
En communiquant sur votre métier.
En maîtrisant les outils de bureautique et **Internet**.
En connaissant mieux les politiques publiques (PAC, OMC...)...



➔ Mieux gérer ?

En devenant **plus autonome** dans vos choix.
En optimisant la gestion économique de votre exploitation.
En **réduisant vos charges** et en maîtrisant vos coûts.
En prenant du recul pour **mieux organiser votre travail**...



➔ Se diversifier ?

En accueillant des touristes à la ferme.
En préparant des plats régionaux pour votre **table d'hôtes**.
En créant un atelier de transformation.
En faisant de la **vente directe**...

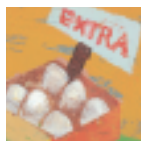


des solutions

ations sont des lieux de rencontres et d'échanges. Le plus souvent organisées en petits groupes, elles d

➔ Moderniser son entreprise ?

- En développant vos compétences en agronomie.
- En maîtrisant les **nouvelles conduites d'élevage**.
- En raisonnant votre fertilisation.
- En maîtrisant les **techniques de cultures simplifiées**.
- En optant pour l'agriculture raisonnée...



➔ Améliorer la qualité de ses produits ?

- En valorisant votre production.
- En assurant la **traçabilité** de vos produits.
- En maîtrisant les risques sanitaires.
- En obtenant un **label**...



➔ Se reconvertir ?

- En changeant de production ou de méthode.
- En passant à l'**agriculture biologique**.
- En changeant de métier...



upes, elles durent deux jours et demi en moyenne.



➔ S'organiser collectivement ?

En choisissant le bon statut juridique.
En travaillant plus efficacement en commun.
En créant un **groupement d'employeurs, un GAEC, une CUMA...**



➔ S'inscrire dans son territoire ?

En vous engageant dans un **contrat d'agriculture durable** (CAD).
En prenant en compte la qualité de votre environnement.
En améliorant la **qualité de l'eau**.
En participant à des projets de territoire...

➔ **et 1 000 autres projets...**

**Elargissez votre champ de compétences,
vous gagnerez en efficacité
et améliorerez votre vie quotidienne.**



Des compétences pour vivre mieux

→ Qui peut bénéficier d'une prise en charge ?

VIVEA peut prendre en charge tout ou partie des frais de formation professionnelle continue des entrepreneurs du vivant, c'est à dire, des actifs non salariés chefs d'entreprises, conjoints collaborateurs ou aides familiaux des secteurs suivants :

- **exploitations et entreprises agricoles** (culture, élevage, dressage, entraînement, activités touristiques implantées sur ces exploitations),
- **entreprises de travaux forestiers** (sauf exploitants forestiers négociants en bois),
- **entreprises de travaux agricoles** (y compris création, restauration et entretien de parcs et jardins).

Si vous êtes engagé dans une **démarche d'installation** ou si vous venez de vous installer dans ces secteurs d'activité, VIVEA vous considère comme un ayant droit.

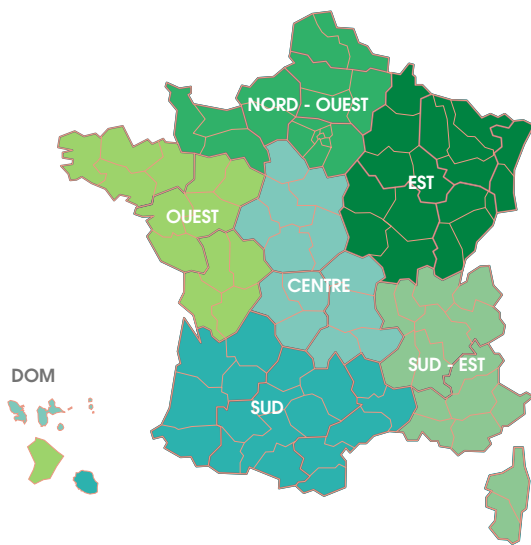
→ Comment choisir une formation ?

- Vous souhaitez vous former **mais vous n'avez pas d'idée précise**, vous pouvez découvrir sur le site Internet www.vivea.fr des exemples de formations financées par VIVEA.
- **Vous avez une idée précise**, VIVEA met à votre disposition, sur son site Internet, la liste des formations agréées par les comités VIVEA et les coordonnées des organismes de formation auprès desquels vous pourrez vous inscrire.
- Vous pouvez aussi contacter votre conseiller départemental, votre délégation VIVEA ou l'organisme de formation de votre choix, afin de définir la formation qui vous convient et de solliciter les financeurs potentiels.



N.B. : Le comité VIVEA de votre département étudie les demandes et détermine les montants de prise en charge trois ou quatre fois par an.

La formation près de chez vous



Pour toute information
contactez-nous au

N°Azur 0 810 12 13 13

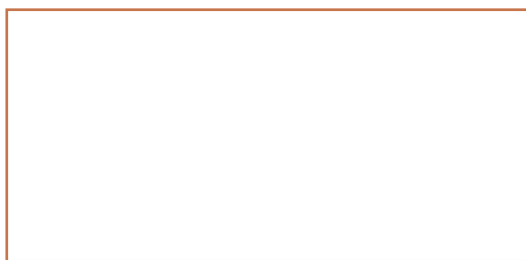
PRIX D'APPEL LOCAL

N°Azur FAX 0 810 12 15 65

PRIX D'APPEL LOCAL

En 2004, VIVEA
a mutualisé les
contributions formations
de 652 213 entrepreneurs
du vivant.
Plus de 66 000 d'entre
eux ont bénéficié
d'un appui de VIVEA.
VIVEA a financé plus
de 1 480 000 heures
stagiaires soit plus
de 80000 formations.

Votre conseiller VIVEA :



Fonds d'assurance formation habilité par arrêté du 30 nov. 2001

Siège social : 81, boulevard Berthier 75017 Paris — Tel. : 01.56.33.29.00 - Fax : 01.56.33.29.19

VIVEA a été créé par voie de convention entre l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, les Jeunes Agriculteurs, la Confédération Paysanne, la Coordination Rurale et la Confédération Nationale de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricole.